

Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

à LYON, rue St-Dominique, n° 40 ;
à PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

LE PRÉCURSEUR,

Journal Constitutionnel de Lyon et du Midi.

Lyon, 30 mai.

Les nouvelles reçues de la Vendée sont graves, et le ton mystérieux du *Moniteur* prouve que le gouvernement est bien moins rassuré qu'il ne veut le paraître.

Nous l'avons dit plusieurs fois ; nous n'admettrons jamais sérieusement la possibilité du retour de la branche aînée. Nous avons la plus entière certitude que les vieux Bourbons auraient à vaincre, avant de régner paisiblement à Paris, de bien autres obstacles que les éléments politiques dont nous pouvons calculer la force. Aux yeux d'une partie de la population parisienne les Bourbons sont des assassins contre lesquels toute représaille serait légitime s'ils rentraient dans une position supérieure à tout jugement. Ne pouvant attendre des lois la vengeance des crimes de 1830, les parens et les amis des mitraillés de juillet la demanderaient à l'assassinat. Nous n'avons pas le courage de dire qu'ils auraient tort ; nous voulons seulement constater le fait et ajouter que sur cinq ou six cents balles toujours prêtes, il suffirait de trois pour anéantir à jamais le principe légitimiste. — Le carliste fera très-bien de ne pas jouer ainsi sa dernière carte.

Nous nous attendons bien que les douces filles provinciales de la débonnaire *Gazette de France* jeteront des cris d'horreur à l'hypothèse que nous venons de poser. Nous nous en inquiétons assez peu, et nous répondrons seulement que nous concevons l'assassinat politique depuis que nous avons vu les grands assassinats de 1830.

Ainsi, nous méprisons profondément le parti carliste comme puissance, et nous sommes assurés de ne vivre jamais sous le règne de la branche aînée. Mais nous avons toujours pensé qu'il pourrait troubler long-temps et sérieusement le pays, entretenir des haines, ébranler la confiance publique et nuire à la prospérité intérieure. Nous avons toujours pensé aussi qu'en cas de guerre extérieure, cette faction nous donnerait deux guerres civiles qu'on ne pourrait étouffer que par des mesures de rigueur.

Nous renonçons à découvrir le motif de la tolérance dont on a usé jusqu'ici envers les carlistes. Pour trouver une raison vraisemblable, il faudrait aller jusqu'à l'accusation de trahison, et c'est un soupçon trop grave pour être ainsi hasardé. Quoi qu'il en soit, il est évident que le gouvernement n'a pas voulu la destruction du carlisme. Après la révolution, c'eût été l'affaire de trois mois pour s'en débarrasser entièrement. Nous ne parlons pas de lois d'exception ; nous parlons de mesures régulières, mais vigoureuses. Des fonctionnaires patriotes en remplacement des carlistes encore aujourd'hui employés ; l'allègement des impôts odieux au peuple ; quelques exemples éclatants de sévérité contre les premiers conspirateurs, comme les Cadoudal qu'on a renvoyés sains et saufs en Angleterre avec mille petites ruses fort grossières ; enfin, dans l'ensemble du gouvernement, l'esprit de la révolution au lieu d'un système rétrograde ; une administration en harmonie avec les sympathies des masses ; voilà ce qui aurait ôté aux carlistes toute chance d'agiter le pays.

Aujourd'hui les carlistes ne se donnent plus la peine de dissimuler leur mépris pour le gouvernement de juillet, et nous avons vu hier à Lyon que ceux-mêmes qui ont bien voulu lui prêter serment affectent de saisir les grandes occasions pour lui jeter solennellement de la boue au visage.

Nous pensons qu'il n'a pas le droit de le trouver mauvais.

Les Impérialistes.

Parmi les grands accapareurs du budget, on trouve en première ligne les impérialistes, satellites décolorés d'un astre qui s'est éteint. Lorsque le gouvernement actuel méditait le replâtrage de la restauration, il pensa qu'il trouverait chez eux le vernis de gloire qu'il lui fallait et il les accrocha à son édifice, comme ces vieux tableaux plaqués sur les crevasses d'un mur pour les dissimuler. Au premier appel, ils accoururent en foule ; mais il y eut parmi eux des exceptions trop honorables pour les passer sous silence.

Ceux-là, pendant quinze années, avaient soutenu une lutte généreuse contre les oppresseurs de nos droits, ils avaient compris le besoin de la classe persécutée, ils avaient sympathisé avec les jeunes gens de l'époque et avaient entretenu avec eux le feu sacré de la liberté ; aux trois jours, ils avaient dirigé les colonnes du peuple à travers les rues de la grande ville, et pulvérisé les sbires du tyran comme ils avaient fait autrefois des barbares Russes et Germains ; ceux-là croyant le jour de la délivrance arrivé, vinrent modestement offrir leurs services. D'abord on leur serrait la main, on les appelait les libérateurs du peuple, les restaurateurs de la liberté ; on alla même jusqu'à les mettre à la tête des affaires.... c'était assez juste : on leur devait le trône sur lequel on était assis ; mais on s'aperçut bientôt qu'ils étaient populaires, on les renvoya.... c'était assez juste. De cette

belle phrase : une monarchie avec des institutions républicaines, il ne restait plus que le premier mot, on avait déjà rayé les deux autres.

Gloire à eux ! ils ont emporté dans leur disgrâce quelque chose de plus précieux que l'amitié des rois.

Les autres, et malheureusement c'est le plus grand nombre, se ruèrent dans les antichambres royales. Sous les Bourbons, ils s'étaient pliés en deux pour obtenir des emplois ; mais alors forts de n'avoir rien obtenu, ils criaient par-dessus les toits, qu'ils n'avaient jamais voulu servir les tyrans. Quelques-uns fatigués de solliciter avaient dormi pendant quinze ans. Tout-à-coup ils se réveillèrent aux accens de la Marseillaise : « Et nous aussi, s'écrient-ils, nous avons fait la révolution de juillet, à nous ! la part de la curée, » et vite on leur jette les places, les honneurs, les distinctions de tout genre. Il fallait de jeunes capacités pour diriger l'élan d'une jeune révolution ; on ne trouva rien de mieux que d'y substituer de vieilles machines dont les rouages étaient mangés par la rouille.

La révolution à peine consommée, on envoya des généraux pour faire enquête sur l'esprit des régimens, et certes, jamais époque ne sourit plus brillante à toutes les imaginations de nos jeunes soldats patriotes. On était ivre d'enthousiasme. Tout-à-coup, il tombait au milieu de vos rangs un vieux glaçon qu'on avait tiré de je ne sais où. Après avoir fait jouer la Marseillaise (comme le prescrivait son programme), il vous marmottait quelques mots sur l'abdication de Charles X et finissait par vous recommander le nouveau gouvernement comme ferait un prêtre qui dit ses patenôtres. N'avez-vous jamais entendu le sifflement d'un brasier sur lequel on a répandu de l'eau ? on eût été vraiment tenté de faire comme le brasier. De tels choix ont porté leurs fruits, et si dans beaucoup de régimens on voit encore des officiers attachés à l'ancienne dynastie, il ne sera pas bien difficile d'en deviner le motif.

Depuis ce tems, est-il question de missions importantes, de commandemens difficiles, on croirait compromettre l'Etat si on ne les confiait à ces chers impérialistes. Entendez-vous parler d'un charivari donné à un député ou à un fonctionnaire qui a trompé ses commettans ou ses administrés, d'une ville qui réclame ses droits par l'organe de la garde nationale, d'un peuple qui a manifesté quelques sentimens de liberté, crac, on vous lâche un impérialiste, c'est le remède à tous les maux, c'est le *prenez des pilules* de la comédie.

Il arrive la tête haute et empanachée, avec son coup-d'œil soit-disant d'aigle ; galonné sur toutes les coutures, il fait toujours draperie comme autrefois, lorsqu'il se groupait autour de la redingote grise ; il enfle les narines, il grossit sa voix, il respire la force par tous ses poumons. Quelque tems après, vous apprenez que les habitans se battent contre les habitans, que la force armée est aux prises avec les citoyens ; ce n'est rien, absolument rien. Il paraît que l'autorité militaire n'était pas d'accord avec l'autorité civile. On avait affiché une proclamation où se trouvait une innocente comparaison tirée de l'histoire de France. Un impérialiste peut-il jamais faillir ? alons, vite un fauteuil à la chambre haute pour M. le comte, une place privilégiée pour M. le baron.

On attendait un jeune prince dans nos murs. Il paraît maintenant que les baïonnettes sont les accompagnemens obligés du passage des princes, il s'en trouve dans toutes les villes qu'il doit traverser, une seule est exceptée, c'est la ville de Bourg, comment faire ? dans deux jours le prince y sera et il ne trouvera pas de baïonnettes, il sera furieux, le prince.... Allons, en avant, baïonnettes ! doublez les étapes ; mais les soldats seront fatigués inutilement ; mais ce déplacement occasionnera des frais à l'Etat ? n'importe ! mille fois n'importe !... il y aura des baïonnettes au passage du prince.

B.

Mgr. le duc d'Orléans a visité aujourd'hui les travaux de fortifications des Brotteaux et de Montessuy. On avait annoncé son départ pour ce soir. Au moment où notre journal s'imprime, Mgr. le duc d'Orléans n'a pas encore quitté Lyon.

BANQUET ALLEMAND A PARIS.

Le mouvement des esprits qui agite l'Allemagne en faveur de la liberté de la presse et de l'indépendance des Etats germaniques ne pouvait que trouver de la sympathie parmi les Allemands qui sont actuellement à Paris. Depuis plusieurs mois, leurs souscriptions se réunissent à celles de leurs compatriotes, pour soutenir la presse indépendante de leur patrie. Il était naturel qu'apprenant la réunion patriotique d'Hambach, tour à tour encouragée, défendue, et définitivement permise, ils cherchassent à exprimer leurs sentimens, en se réunissant dans un banquet le même jour que leurs concitoyens d'Allemagne. C'est ce qu'ils ont fait aujourd'hui 27 mai. La réunion, qui était de plus de trois cents personnes, a eu lieu au bois de Boulogne, sous une tente dressée par le restaurateur Mansuey. Plusieurs notabilités étrangères, la plupart prosrites de leur pays pour la cause de la liberté, ont été invitées à ce banquet. Le général Lafayette, ayant reçu la même invitation, a bien voulu accepter la présidence de cette réunion d'amis de la liberté et de l'indépendance germanique.

A l'ouverture du banquet, le président, après avoir remercié l'assemblée du choix qu'elle avait fait de lui, a fait une courte exposition de l'objet de la réunion, et s'est rendu l'organe de la sympathie qui associait tous ses membres à la fête patriotique d'Hambach. Il a exprimé ses sentimens personnels pour la liberté et l'indépendance de la nationalité germanique.

Un comité composé de dix citoyens allemands et de cinq étrangers, avait été chargé de rédiger les toasts officiels, qui ont été proclamés dans l'ordre suivant.

Le premier toast est porté par le général Lafayette : « A la sainte alliance des peuples, et paissent-ils, dans le libre exercice de leur nationalité et dans la confiante fraternité de leur union, s'assurer à jamais la pleine jouissance de leurs imprescriptibles droits, et le fécond développement de toutes leurs facultés ! »

M. Charles de Lasteyrie a porté le second toast : « A la liberté de la presse et à la réunion d'Hambach ; nous y sommes associés par nos vives sympathies et par l'expression de nos vœux fraternels ! »

M. Wolfram porte le troisième toast : « A la France de juillet 89 et de juillet 1830 ! A la brave et vertueuse population des barricades, également admirable par son énergie dans le combat et par sa générosité après la victoire ! »

M. le général Saldanha porte le quatrième toast : « A l'héroïque Pologne, et puissions-nous voir bientôt se relever cette noble barrière de l'indépendance et de la civilisation européenne ! »

M. Léonard Chodsko porte le cinquième toast : « A la nationalité italienne ! Puisse le soleil de ces belles contrées n'éclairer que des populations réunies dans un faisceau patriotique de liberté et d'indépendance ! »

M. Pinto, colonel espagnol, porte le sixième toast : « Aux mânes de Riégo, de Torrijos et des autres patriotes morts pour la cause de la liberté espagnole ! »

M. Polla porte le septième toast : « Au succès de l'expédition portugaise ! Elle porte dans son sein l'extinction de la tyrannie et l'aurore de la liberté ! »

M. Cuyrier, citoyen de la principauté de Neuchâtel, porte le huitième toast : « A la confédération des républiques helvétiques et aux progrès du principe démocratique dans leurs constitutions ! »

M. Armand Carrel porte le neuvième toast : « Au peuple de la Grande-Bretagne, dont l'énergique volonté manifestée dans ces derniers jours promet de faire triompher la réforme, et de rendre à jamais impossible l'alliance liberticide des torys d'Angleterre et des puissances despotiques du continent ! »

Le général Sercognani porte le dixième toast : « Aux Etats-Unis de l'Amérique du nord, et au 4 juillet 1776, l'ère de la liberté fondée, non sur des concessions et des privilèges, mais sur l'éternelle base des droits de l'homme et des sociétés ! Puissent ces principes se consolider et s'étendre de plus en plus pour le triomphe de la raison humaine ! »

Le onzième toast est porté par M. Heintz, capitaine de la garde nationale : « Au peuple belge ! Le premier exercice de son émancipation fut de convoquer une assemblée constituante ! »

Le douzième toast a été porté par le sénateur palatin Ostrowski, commandant-général de la garde nationale de Varsovie : « A l'institution européenne des gardes nationales ! Puisse cette belle institution protectrice à la fois de l'ordre, de la propriété et de la liberté, se fonder partout sur le principe illimité de l'élection, qui a servi de base à la formation de la célèbre garde nationale de 89, et qui se retrouva en juillet dans les souvenirs et dans la raison de l'héroïque peuple des barricades. »

Le treizième toast est porté par M. Leiphemère :

« A la prospérité de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, fondés sur la réunion de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public ! »

Le quatorzième toast est porté par M. Leleweil :

« A la Hongrie, qui a su à la fois réclamer énergiquement ses droits et solliciter l'honneur de combattre pour ceux de la Pologne ! Aux mânes de Pestel, Muraview et autres martyrs de la liberté en Russie ! »

Le quinzième toast a été porté par M. Garnier, du grand-duché de Bade, au nom des Allemands composant la réunion : « A notre président ; au général Lafayette, qui le premier a apporté à l'Europe la déclaration des droits de l'homme, et qui le premier des Français a voulu témoigner publiquement sa sympathie pour la cause de la liberté et de l'indépendance germaniques, émancipation qui promet à la France de juillet un digne voisinage et une alliance politique féconde ! »

Le général Lafayette s'est levé pour exprimer sa vive et profonde reconnaissance du toast si honorable et si touchant pour lui qui vient d'être accueilli par la réunion. Son remerciement s'est terminé par une allusion au toast que lui-même porta à Boston, le 17 juin 1825, dans la grande célébration du cinquantième anniversaire de la bataille de Bunkers-Hill, la première de l'affranchissement de l'hémisphère américain, lorsqu'il y prononça ces paroles : *Le toast anniversaire au jubilé du prochain demi-siècle sera à l'EUROPE AFFRANCHIE.*

A la fin du banquet, et après le départ du président, le public qui entourait la tente se rapprocha des convives, et plus de deux mille promeneurs ou habitans de Neuilly entonnèrent avec eux la *Marseillaise*.

On lit dans le Temps :

Le 35^e va bientôt arriver à Paris, où l'ont précédé les souvenirs de Grenoble ; il vient, dit un journal, appelé à l'insigne honneur de garder le roi. L'organe ministériel devrait savoir pourtant qu'il n'est pas un corps dans l'armée qui ne soit appelé à l'honneur de garder le pays, la constitution et le roi, non par faveur, mais par tour de rang.

Toute cour veut une escorte privilégiée de casques et de baïonnettes. Charles X avait les gardes-du-corps et la garde royale ; ce serait une singulière garde pour Louis-Philippe que celle qui se composerait spécialement des régimens qui en sont venus aux mains avec la population.

C'est bien une récompense en effet, si comme l'assurent d'imprudents et trop ardens amis du ministère, au lieu de porter le deuil de ces déplorables dissentimens, on prépare une ovation au régiment déjà si malheureux d'avoir obéi à la sévérité de la discipline. Si ces projets se réalisaient, on irait au devant du 35^e, il serait harangué, fêté, on lui offrirait des banquets, du vin, de l'or peut-être ; on jugerait qu'il a sauvé l'ordre public pour avoir mis le désespoir dans quelques familles. C'est ainsi que Marie-Antoinette échauffait l'enthousiasme des gentils-hommes dont bien peu surent mourir pour la monarchie.

Nous n'en sommes pas là ; mais les scènes de Grenoble peuvent se renouveler à Paris. Il y a dans les partis de ces hommes ardens qui recherchent les querelles comme une gloire, et pour quelques duels dus au hasard à Grenoble, nous aurions à Paris le triste spectacle de sept à huit cents rencontres organisées d'avance, car on parle de passer nombre de folles têtes inscrites à cet effet dans certaines réunions.

Un pouvoir véritablement ami de l'ordre aurait dirigé ce régiment sur tout autre lieu que Paris ou Versailles, sur l'armée du nord par exemple, où le courage des chefs et la discipline des soldats ne seraient pas exposés à de pénibles épreuves.

Qu'arrive-t-il ? La situation prend une telle gravité que les dévouements les plus assurés chancellent. Cette opposition, que l'on disait réduite à l'écume des places publiques, s'est grossie dans la chambre au point d'y provoquer la réunion d'une sorte de comité dont l'influence paraît maintenant redoutable. L'état des départements a réagi sur les députés qui votaient avec le ministère. Si l'on voulait persister dans les mêmes errements, ils deviendraient un obstacle, comme cette majorité de M. de Villèle, si long-temps docile et dont les exigences amènent une dissolution.

Cette opinion, que l'on repousse quand la presse l'exprime, a pénétré, si nous en croyons les bruits qui circulent dans les salons, jusque dans l'intimité du prince et au sein même de sa famille. On assure qu'un illustre maréchal s'est acquis de nouveaux titres à la reconnaissance du pays par des représentations qui, peu accueillies d'abord, ont été bientôt écoutées et provoquées même un moment plus tard. Le vieux guerrier aurait été jusqu'à faire entrevoir la possibilité pour lui d'abandonner le commandement de l'armée du nord et de venir dans la chambre y grossir les rangs de l'opposition. Ces conseils seraient encore appuyés par une princesse dont on sait l'esprit ferme et éclairé et qui connaît par expérience les séductions de la cour après avoir éprouvé les vicissitudes de l'infortune.

— Il faut voir avec quelle réserve le journal officiel explique aujourd'hui les troubles de la Vendée.

Ces troubles étaient de nature à faire naître de vives inquiétudes, si l'on en juge par les mesures extraordinaires que prend la garde nationale de Nantes. Le commandant y indique minutieusement toutes les précautions éventuelles, dépôts de cartouches, canon d'alarme, obligation d'éclairer les fenêtres à ce signal, et d'accourir en armes au lieu de rassemblement.

On n'en ferait pas davantage pour une ville en danger d'être emportée d'assaut.

Il y a de quoi s'étonner après cela de la sécurité du langage officiel. Le *Moniteur* annonce que les agitateurs préparaient un mouvement dans le Bocage. Les agitateurs ! ne dirait-on pas quelques jeunes gens qui ont mis par passe-temps un chapeau ciré ou qui ont regardé de travers un sergent de ville ?

Des rassemblements de factieux ont été rencontrés le 23 et dispersés. Ce n'est donc pas même une émeute ; car dans une émeute il y a des prisonniers et du sang répandu. Ici le rassemblement se disperse à la première sommation apparemment.

Mais non, plusieurs prisonniers de marque sont saisis à main armée. Des blessés, des morts, on n'en dit pas un mot. La poudre se ménage avec les chouans, ainsi que les coups de sabre. Tout cela prouve, comme dit le *Moniteur*, que le pouvoir veille, et qu'il veille si bien que chaque jour lui ramène les mêmes désordres ; chaque jour l'ordre revient à sauver, la guerre civile à éteindre. N'épaise-t-il pas encore tous les moyens que la loi lui fournit ? Au dire d'un de ses journaux il a déjà fait main basse sur les emplois des légitimistes. Le tout se réduit à une ou deux destitutions ; et les patriotes du midi, qui voient les douanes, les contributions directes et indirectes, la magistrature et les emplois de l'administration de la marine peuplés de leurs adversaires, s'écrient que la France est vendue.

TROUBLES DE VENDEE.

« Des rapports, d'une date assez récente, avaient averti le gouvernement que les agitateurs préparaient un mouvement dans le Bocage (Vendée). Des mesures étaient prises pour repousser toute tentative.

« Des rassemblements de factieux ont été rencontrés sur plusieurs points du Bocage, dans la journée du 23, et ont été dispersés. Quelques personnages, plus ou moins marquants, ont été pris les armes à la main. De ce nombre, sont les sieurs de Chievre, ex-chef d'escadron d'état-major ; Desmenard, de Saintes, quatre officiers de l'ex-garde royale, et deux ou trois jeunes gens de Bressuire et de Parthenay.

« La prompt répression de cette tentative prouvera aux factieux que l'autorité veille et qu'elle sait agir avec vigueur. Le gouvernement épuisera, pour déjouer les complots des partisans de la dynastie déchue, tous les moyens que les lois lui fournissent.

« De nouveaux rapports sont annoncés, nous nous empresserons d'en faire connaître les principaux détails. » (Moniteur.)

— On lit dans le *Br eton* de Nantes du 28 mai ;

« On écrit de Bressuire, 24 mai ;

« Un détachement en marche du côté d'Amailloux a fait rencontre d'une bande d'une centaine de chouans, commandée, dit-on, par Diot et Robert, qui a pris la fuite à l'aspect des troupes ; ce qui n'a pas empêché de faire parmi les brigands deux arrestations d'une haute importance : M. Desmenard, et M. de Chievre, ancien chef d'escadron et aide-de-camp du général Lauriston, ont été arrêtés, amenés ici, et mis à la disposition du procureur du Roi. M. de Chievre nous menace pour aujourd'hui 24 d'un mouvement légitimiste sur tous les points de la Vendée et du Midi.

« M. de Chievre venait d'Eneuil (Deux-Sèvres) ; il était porteur d'une somme de 900 fr. ; M. Desmenard n'avait que 53 fr. »

« Nous remarquons les passages suivants dans l'ordre du jour du colonel de la garde nationale de Nantes :

« Les machinations et les menées qui se pratiquent autour de nous, et que les autorités surveillent, nous obligent de prévoir que des tentatives peuvent être faites pour troubler le repos et la tranquillité publique que notre devoir est de maintenir : nous serons donc constamment sur nos gardes. Notre service journalier continuera à être commandé à domicile, des rappels nous assembleront pour les revues et exercices de bataillons ; une marche de nuit nous indiquerait la nécessité de nous réunir sur-le-champ pour prévenir quelques projets de trouble et de désordres ; la générale nous indiquerait un besoin plus pressant, la nécessité d'être sur nos gardes dès en sortant de nos maisons, et nous trouverions des cartouches aux lieux des réunions de nos compagnies. Un danger plus pressant encore nous serait indiqué par un coup de canon de gros calibre, tiré du château, auquel il serait répondu par un autre tiré du stationnaire du bas de la Fosse : la générale battrait aussitôt. A ce signal chaque habitant serait tenu d'éclairer ses croisées sur le champ, et tous les gardes nationaux devraient se rendre au plus vite au lieu de rassemblement de leurs compagnies, où ils trouveraient des chefs, des ordres, et, au besoin, des renforts de troupes de ligne.

« Toutes ces dispositions sont communes à toutes les armes, et nous comptons également sur le zèle et le dévouement de tous nos concitoyens ; j'espère qu'ils, sont assurés de nous trouver au lieu où notre présence serait le plus utile.

« MM. les capitaines-rapporteurs et secrétaires près les conseils de discipline sont priés, dans ces derniers cas, de se rendre à l'état-major, afin de s'utiliser et de suppléer, autant que possible, au manque d'officiers d'état-major. Le capitaine d'armement devra aussi se trouver à l'état-major.

« Nantes, ce 24 mai 1832.

Le colonel, ROBINEAU.

Les mesures prises dans le département et à Nantes par M. le maréchal-de-camp d'Hermoncourt, nous garantissent la tranquillité. L'activité de ce brave général ne se ralentit pas : tous les postes de la ville ont été inspectés cette nuit par lui en personne. Ainsi seront dépités tous les infâmes projets de nos ennemis irréconciliables. »

Des lettres d'Allemagne reçues aujourd'hui annoncent que trente mille patriotes allemands de toutes les parties de la confédération germanique seront réunis pour la grande célébration d'Hambach. Leurs compatriotes ont voulu s'unir d'intention à eux aujourd'hui dans le banquet dont on lit ci-dessus une sorte de programme. La fête a été des plus brillantes ; les convives étaient au nombre de plus de quatre cents. On avait élevé une tente près la porte du bois de Boulogne touchant la commune de Neuilly. Les nombreux promeneurs que la beauté du temps avait attirés de ce côté ont bientôt envahi les abords de la vaste tente, et les convives et le public ont fait chorus aux mêmes refrains, aux mêmes cris de *vive la Pologne ! vivent les patriotes d'Italie, d'Allemagne, de Belgique !* On n'avait pas plus horreur de la propagande, dans cette foule considérable que le hasard avait amenée, que dans celle qui assiégeait les avenues de l'Hôtel-de-Ville dans les belles journées de juillet. Le général Lafayette s'est retiré à neuf heures, suivi de MM. de Corcelles, Audry de Puyraveau, Laboissière, Degouve de Nuncques, Georges Lafayette, députés ; des généraux Saldanha, Ostrowski, Ser-cognani, et d'un nombre considérable d'officiers polonais, piémontais, espagnols, tous exilés pour cette sainte cause dont le général Lafayette est le vénérable représentant. La foule, en voyant sortir le général, qui s'appuyait sur le bras d'un jeune étudiant allemand et d'un élève de l'école Polytechnique, a senti se réveiller ses souvenirs de juillet et a fait retentir l'air de mille cris de *vive Lafayette !* Le général a eu la plus grande peine à regagner sa voiture. Après son départ, les chants patriotiques ont recommencé pour se prolonger jusqu'à la nuit. A Hambach et à pareille heure, trente mille patriotes allemands appelaient des mêmes vœux l'émancipation de leur pays et la réalisation européenne des promesses de juillet. Le juste-milieu ne manquera pas de crier à la propagande. Notre vieille devise c'est : *Chacun la sienne.* (National.)

M. Thiers, que nous disions à Paris il y a un mois, n'est revenu de Rome qu'il y a trois jours, au moment même où l'on ne pensait pas qu'il dût si brusquement arriver.

On parle beaucoup dans les salons politiques de l'audience qu'il a eue du roi et qui a duré près de deux heures.

On raconte (mais on comprend que nous ne pouvons que rapporter ces bruits sans les garantir), on raconte que le député d'Aix a entretenu S. M. de l'état des choses non-seulement en Italie, mais en France, et que relativement aux pays d'au-delà des Alpes, il les a peints comme occupés par un si grand nombre de troupes autrichiennes qu'il était impossible de ne pas s'alarmer sur les desseins de la puissance qui rassemblait sur un tel point des forces si considérables.

A l'égard de nos départements, M. Thiers semblait les avoir vus sous un aspect bien moins favorable au système de M. Périer que celui sous lequel il croyait qu'ils lui apparaîtraient lorsqu'il avait quitté Paris.

On ajoute que ce tableau avait été de nature à faire une impression vive. Enfin on termine par faire remarquer que le roi a eu depuis, et avant son départ pour St-Cloud, une conférence de trois heures avec M. le maréchal Soult, et l'on prétend savoir de bonne source que, par suite de tout cela, des ordres auraient été donnés qui seraient propres à rassurer les citoyens contre les entreprises des ennemis du dehors et du dedans. (Messager des Chambres.)

C'est sur la demande de M. de Talleyrand que M. Durand de Mareuil va prendre le poste de Londres pendant l'absence de notre ambassadeur, dont le voyage n'est pas aussi étranger à la politique intérieure qu'on la pourrait croire. M. Durand de Mareuil est remplacé à La Haye par M. le marquis de Dalmatie, notre ministre à Stockholm, qui est arrivé fort à propos pour remplir cette nouvelle destination. Quoique jeune, le fils du maréchal Soult a beaucoup de maturité. (Idem.)

On dit que M. Maurice Duval prendra au conseil-d'Etat la place laissée vacante par la mort de M. Cuvier. (Idem.)

C'est dans la crainte que les Hollandais ne profitent de l'absence du roi Léopold pour recommencer les hostilités, que le maréchal Gérard a été envoyé à l'armée du Nord pour être en mesure de secourir la Belgique, si elle était attaquée. Mais il est si peu probable que cette attaque ait lieu, que le maréchal n'a pas emmené avec lui le général Saint-Cyr-Nugues, son chef d'état-major. Il est difficile de croire en effet que le roi Guillaume s'expose à nous voir arriver à ses frontières, où nous ne nous bornerions pas sans doute à le rejeter cette fois comme en 1831. (Idem.)

Les carlistes de la légitimité et les carlistes du juste-milieu seraient enchantés de brouiller entre eux les membres de la commission Laffitte : ils ne pourront jamais s'entendre, disent-ils, tant leurs principes sont différents.

Que sur telle ou telle question donnée les honorables députés aient des manières de voir différentes, cela se peut, cela doit être. Mais il y a un principe sur lequel ils ne broncheront jamais ; c'est celui de la souveraineté nationale sur lequel repose le trône de juillet avec toutes ses conséquences. Tous les grands principes politiques et sociaux de la révolution de 1789, consacrés par la pure et glorieuse révolution de 1830, voilà ce qu'ils veulent unanimement, sans division, sans partage, avec toute la France, moins les légitimistes, avec tous les amis d'une liberté sage et progressive.

Qu'on voie percer ce sentiment dans leur déclaration, qu'ils montrent qu'ils sont tout prêts à ne former qu'un faisceau pour servir d'appui aux patriotes et à répondre à l'appel de la France, si la France était menacée de l'invasion étrangère ou trahie à l'intérieur ! Peu importe comment cette déclaration sera formulée. Conçue dans cet esprit de sympathie et de nationalité, elle aura l'assentiment de tout ce qu'il y a en France d'esprits droits et de cœurs généreux, et le nombre en est grand encore.

L'opposition n'est pas pour les honorables députés une question de personnes, mais une question de principes ; ils placent leur ambition plus haut. Si le 13 mars continue sa déplorable marche, sa marche qui l'entraîne aux abîmes, il y aura plus à faire qu'à gouverner le pays, il y aura à le sauver ; il faut donc que les patriotes sachent bien que l'opposition ne leur manquera pas plus qu'ils ne lui manqueront.

Communauté d'affections, solidarité de principes, résolution ferme et sincère de mettre en commun et à l'instant même toutes ses facultés et toutes ses forces pour défendre la révolution de juillet, voilà un devoir impérieux, sacré, prochain peut-être, que les députés et les patriotes sauront également remplir. On a toujours remarqué que le parti national se levait, lorsqu'il le fallait, tout entier, et faisait des prodiges. C'est qu'il n'y a pas de parti qui comprenne mieux et plus vite que l'union fait la force. (Courrier Français.)

On nous écrit de Bayonne, le 21 mai :

Un courrier de l'ambassade, parti d'Aranjuez le 19, et arrivé ici ce soir, rapporte avoir parlé à un courrier venant de Barcelone, qui dit que la duchesse de Berry y est arrivée du 12 au 13 ; qu'elle fera quarantaine ; qu'elle déjeunera le 15 à Villaboa, dans la Manche, où le roi doit aller la prendre, et que le 25 au soir elle couchera à Aranjuez.

On croit que la duchesse de Berry vient assister au mariage d'une princesse de Naples, sa sœur, avec l'infant d'Espagne.

Malgré l'exactitude ordinaire de notre correspondant et les détails circonstanciés qu'il nous donne, nous pensons qu'il faut encore douter de cette nouvelle. (Mémorial des Pyrénées.)

Les troubles qui avaient éclaté sur le marché de Dole le 23, s'y sont renouvelés le 25. Un marchand de blé résidant dans le département du Doubs, ayant acheté du grain d'un cultivateur des environs de Dole avant qu'il ne fût présenté au marché, et des plaintes s'étant manifestées à ce sujet, la police a fait saisir dans une auberge du faubourg des Arènes 21 sacs de différents grains, qui ont été vendus à la halle au profit du propriétaire.

Un cultivateur aisé, des environs de Dole, ayant conduit au marché du mauvais blé et l'ayant porté à un taux exorbitant, le peuple s'est répandu en invectives sur lui et menaçait de le jeter dans la rivière, ce qui lui serait peut-être arrivé sans le secours de la gendarmerie. Son grain a été saisi et déposé à la mairie. (Sentinelle du Jura.)

On écrit de Châteauroux :

Nous nous croyions débarrassés de l'influence des jésuites : il n'en est rien. On parle de rendre à M^{re} D'Houet, qui dirige plusieurs couvens de filles, est qui est bien connue par ses opinions jésuitiques, les bâtimens que la révolution de juillet lui avait enlevés.

On mande de Bologne que le cardinal ologénaire Albani ne s'occupe pas exclusivement des affaires d'état, et qu'il a soigné avec le zèle d'un jeune homme les débuts d'une actrice, Artemesia Tarello, qui a paru pour la première fois le 13 mai dans l'opéra de Bellini l'Etranger. Malheureusement son patronage a porté malheur à la cantatrice, et c'est probablement pour se venger des édits sanguinaires du cardinal qu'on a sifflé sa protégée. (Le Temps.)

Le duc d'Orléans est décidément parti. Son départ n'avait, dit-on, été retardé que par la commande non terminée de vingt mille croix d'honneur qui doivent être semées durant le voyage. (Corsaire.)

Un journal accrédité ce soir un singulier bruit. Le fils du roi désapprouverait le système suivi par les conseillers du roi son père. La camarilla, après avoir réussi à l'éloigner, se serait écriée : *Enfin il est parti !* Puis on relèverait la lettre écrite à Nantes : on en commente chaque phrase, chaque mot, avec exaltation. Qu'espère-t-on inférer de cette prétendue mésintelligence ? Voudrait-on préparer les esprits à quelque arrangement de haute politique, et populariser ce qui, dans l'avenir, serait destiné à remplacer l'impopularité du présent ? Ce ne serait pas la première fois que l'intrigue aurait joué dans ce sens. (La Tribune.)

On écrit d'Issoudun :

Depuis quelques temps une grande agitation se fait remarquer dans notre ville. Le mécontentement contre la marche du pouvoir est général. On s'attendait, après la mort de M. Périer, à un changement de système, et aujourd'hui on voit que c'est un parti pris de la part du gouvernement d'abandonner les principes de juillet. M. Thabaut-Linietière a éprouvé combien notre population avait d'antipathie pour ce système du 13 mars. Voilà une des causes de cette agitation des esprits.

D'un autre côté la misère s'accroît chaque jour. La classe des vignerons, qui est la plus nombreuse dans notre ville, est dans la plus affreuse détresse ; sa situation inspire le plus vif intérêt. Elle n'a pas même de paille pour se coucher. On a fait une quête pour lui en acheter. Avec cela les impôts des droits réunis l'écrasent et lui enlèvent tous ses profits.

Dimanche il y a eu des rassemblements tout-à-fait inoffensifs ; la police en a conçu des inquiétudes, elle a fait doubler les postes. Le général de brigade Saint-Paul s'est rendu à Issoudun sur la nouvelle de ces rassemblements. Il a voulu passer la garde nationale en revue. On a battu le rappel pendant deux heures ; à peine a-t-on pu réunir six hommes et quatre officiers. Il a cru devoir leur adresser une petite harangue. Il paraît qu'elle n'a pas produit l'effet qu'il s'en promettait, car plusieurs officiers en blâmaient certains passages. Le général est reparti pour Châteauroux sans pouvoir passer la revue. Le gouvernement voudrait-il enfin ouvrir les yeux sur cette désaffection générale ?

— Dans une autre lettre on nous donne les détails suivans sur ce qui s'est passé à la représentation du *Luthier de Lisbonne* :

Une foule immense s'était rendue au théâtre pour voir jouer le *Luthier de Lisbonne*. Les passages : *Je ne veux plus de roi, je suis républicain*, ont été applaudis à outrance et avec des transports d'enthousiasme par presque tous les spectateurs.

A la fin du spectacle la *Marseillaise* fut demandée de toutes parts. Le directeur vint annoncer qu'on lui avait défendu de la faire chanter. Alors les spectateurs se levèrent, et le premier couplet de la *Marseillaise* fut spontanément entonné. Un de nos braves citoyens, M. Petit, monta sur l'avant-scène et fit signe qu'il allait faire entendre le chant patriotique. Il fut couvert d'applaudissemens. (La Tribune.)

POPULATION EUROPEENNE.

L'augmentation et la diminution des mariages dans un pays dépendent naturellement de l'influence des grands événements, tels que la paix et la guerre, la prospérité des peuples et les calamités publiques, la famine et les épidémies. L'*Hesperus*, feuille allemande, ajoute à ces causes les sentimens patriotiques. C'est ainsi qu'en Prusse les mariages augmentèrent après l'expulsion des Français. Pendant les années 1817, 1818 et 1819, époque de la plus grande prospérité de la Prusse, on célébra un mariage sur 98 personnes. Dans les années suivantes, il n'y en eut plus qu'un sur 108, 111 et 118. En France, de 1815 à 1822, il y eut moins de mariages qu'avant la révolution, quoique la population eût augmenté de plusieurs millions. Après 1817, le nombre des mariages s'éleva annuellement à 8,000 jusqu'en 1831.

La fécondité des mariages semble varier entre 3,500 et 5,500 enfans sur 1,000 mariages. L'*Hesperus* fait remarquer une excessive différence en faveur des enfans mâles depuis la paix générale. Pendant ces quinze années, de 1815 à 1830, l'excédant des garçons sur les filles a été, en Russie, de 804,433 ; en France, de 347,254 ; en Prusse, de 69,764 ; à Naples, de 25,796 ; en Bavière, de 8,398 ; en Bohême, de 69,172 ; en Suède, de 15,195 ; dans le Wurtemberg, de 6,877 ; dans la Hesse, de 3,361 ; à Nassau, de 5,484. Total : sur une population de 101,707,242 il y a eu un excédant de 1,356,754 mâles. Si on applique cette proportion à toute l'Europe, avec une population de 215 millions, l'excédant des mâles monte à 2,700,000. Dans les provinces méridionales de la Russie, près du Caucase, dans les deux Amériques et au cap de Bonne-Espérance, la disproportion est encore plus grande. Devons-nous en conclure qu'une guerre générale est indispensable tous les quinze ans ?

Les affaires, momentanément ralenties à Elbeuf, par suite de la crainte du choléra-morbus, commencent à reprendre de l'activité : de nombreux achats ont été faits dans cette ville ainsi qu'à Louviers, et les fabricans ayant pu mieux tenir leurs prix, les ouvriers ont dû nécessairement s'en ressentir. A Rouen, les bulletins des halles précédentes témoignent d'un mouvement ascendant des transactions, et les achats

pour Beaucourt, qui commencent à s'effectuer, permettent d'espérer que ce mouvement se soutiendra, au moins pendant quelques mois. Les hôtels, si long-temps déserts, voient enfin arriver des voyageurs. A la halle d'hier, la vente a été plus considérable qu'à la halle précédente, sans qu'aucun article ait cependant éprouvé de faveur spéciale. On y a remarqué plusieurs étrangers, quelques acheteurs du midi, regardant ou offrant, comme il est d'usage, lorsqu'on est seul sur une place et qu'on a du tems devant soi, des prix encore bien au-dessous de la valeur réelle de la marchandise.

D'un autre côté, tous les avis du Havre s'accordent à parler de la grande activité qui règne dans ce port : depuis long-tems les arrivages n'avaient été aussi nombreux et les affaires aussi brillantes. Là, personne n'est inoccupé, et les travaux de l'avant-port, de l'écluse et du bassin de la Floride, et du canal d'Harfleur, viennent ajouter encore aux causes de bien-être de la population ouvrière.

(Journal de Rouen.)

ENSEIGNEMENT MUTUEL.

Mardi, 29 du courant, ont eu lieu les obsèques de M. Berna, président honoraire de la société pour l'instruction élémentaire. Une députation de chacune des dix écoles d'Enseignement mutuel assistait au convoi ; les 500 enfants qui la composaient, vêtus de blouses bleues, le crêpe au bras, marchaient sous la direction des membres du conseil d'administration. M. Terme, président de la société, a prononcé d'une voix émue, sur la tombe de ce digne citoyen, le discours suivant :

« Messieurs,

« En voyant marcher à la suite de ce cercueil ces enfants qui semblent pleurer un père, tout le monde a compris que nous conduisions à sa dernière demeure un ami de l'enfance, un bienfaiteur des pauvres. Tel fut Jean-Charles Berna qui, dans sa carrière honorable et laborieuse, a su répandre autour de lui une partie considérable des biens que recueillait son active industrie. Né sous un ciel étranger, c'est par son travail, c'est surtout par ses actes de philanthropie qu'il a su se naturaliser Français.

« Lyon perd aujourd'hui un de ses industriels les plus distingués, et l'instruction primaire, dans notre ville, se trouve privée de son plus solide appui. Dans les jours mauvais pour l'instruction des pauvres, lorsque le découragement était partout, Charles Berna soutint seul l'enseignement mutuel. Ce noble usage d'une fortune honorablement acquise a porté ses fruits, il a reçu sa récompense, et le généreux conservateur de l'école-modèle a vu enfin se former cette association si nombreuse et si utile qui a continué et étendu le bien qu'il avait fait.

« Mais, pendant qu'ils reçoivent dans une meilleure vie le prix de leurs vertus, ce n'est point seulement, Messieurs, par de stériles regrets répandus sur leur tombe que l'on honore les cendres des amis de l'humanité, c'est en marchant sur leurs traces, c'est en protégeant et en conservant les améliorations qu'ils ont conçues, les établissements qu'ils ont fondés. Ce dernier témoignage de notre estime ne manquera point à M. Berna, et, en multipliant nos efforts pour rendre moins funestes les résultats de la perte que nous venons de faire, nous paierons à sa mémoire un tribut digne de lui, digne de la patrie qui le regrette comme un de ses plus utiles citoyens. »

Paris, 28 mai.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Le *True-Sun*, journal anglais, fait sur la foi, dit-il, d'un membre de l'assemblée législative française, un récit que vous trouverez joint à notre correspondance, des circonstances qui auraient précédé la réunion Laffitte. Ces circonstances sont peu exactes, je puis vous l'assurer. D'abord, M. Dupont (de l'Eure) n'a pu être nommé, comme le dit le *True-Sun*, un des présidents de la réunion politique des députés de l'opposition, par la bonne raison qu'au moment où cette réunion s'est formée il était déjà depuis long-tems à son domaine de Rouge-Périer, offrande, comme vous savez, des électeurs patriotes de la Seine-Inférieure et de l'Eure, quand par suite d'un dégrèvement de l'impôt foncier ce généreux citoyen se trouva près de ne plus payer le cens d'éligible.

Il n'est pas vrai non plus, je vous le répète de nouveau, et j'en ai la conviction, que M. Lafayette, ni M. Laffitte, ni personne de l'opposition ait été appelé aux Tuileries. Le duc d'Orléans seul a eu avec M. Laffitte une conversation politique, il y a déjà quelques semaines. Mais jusqu'à présent rien n'a fait croire que le roi voulût se départir du système du juste-milieu. Autour de sa personne il s'est bien trouvé quelques conseillers qui ont parlé de la nécessité qu'il y avait à essayer la gauche, ne fût-ce que pour constater une bonne fois son inhabileté gouvernementale, l'expérience faite à l'issue de la révolution de juillet ne paraissant pas décisive, parce qu'alors même la doctrine était en majorité dans le ministère où figuraient M. Dupont de l'Eure et M. Laffitte autour duquel se groupaient MM. Lafayette et Odilon-Barrot. De ce même entourage il a pu sortir des propositions indirectes à certains hommes de la gauche, mais j'ai de nouveau la certitude qu'aucune proposition sérieusement discutée n'a été faite aux hommes du mouvement depuis plusieurs mois, et il n'y a eu, à bien prendre, dans ces derniers tems, de combinaison réelle que celle dans laquelle on faisait entrer M. Dupin. M. Decazes a fait et a fait faire plusieurs démarches, mais ses chances n'ont jamais été sérieuses. Je suis fondé à croire que si quelque mutation ministérielle devait avoir lieu en ce moment, les événements suivant leur cours ordinaire, elle serait précédée d'un chan-

gement dans la position du maréchal Sout, qui s'agit trop en face du fauteuil de la présidence, pour n'être pas avant par chef du cabinet, ou ministre démissionnaire. Avec M. Sout, sont MM. Barthe et de Rigny, ce dernier leur pr le vieux maréchal de la promesse du porte-feuille des affaires étrangères qu'il vise depuis bien long-tems. Contre lui, sont MM. de Montalivet, d'Argout, Sébastiani ; M. Giroc (de l'Ain) est naïvement neutre, avec la conscience qu'il n'a pas été mis là où il est pour donner un avis.

— Le 59 se sont réunis chez M. Laffitte cette après-midi. Comme leur réunion s'est formée vers trois heures seulement, je désespère de vous transmettre par le courrier de ce jour le résultat de leurs délibérations. Il est probable, caillours, que rien n'a pu être terminé dans une première séance, quoi qu'on comptât généralement sur un vote presque unanime du compte-rendu proposé par la commission des six.

— Les nouvelles de Belgique d'aujourd'hui, et celles d'Angleterre sont d'un intérêt assez vif. Je vous en envoie des extraits.

— J'ai vu des lettres de la Vendée qui peignent comme menaçant de plus en plus l'attitude du parti carliste dans ces contrées. Dans l'une de ces lettres nous lisons : « On nous promet des soulèvements et des luttes suivies jusqu'au 5 du moi prochain, et, pour cette date, un grand événement. »

Pour toutes les communes dont la population est de 1200 ans, il n'y a pas à craindre la moindre manifestation carliste ; mais dans les campagnes les choux marchent tête levée. C'est la faute du gouvernement qui n'a pas voulu se fier au patriotisme des populations, et laisser agir la gade nationale.

— L'emprunt de 40 millions de la ville de Paris vient d'être adjugé à MM. de Rothschild frères, Jonas Hagermann, Arlère et Cottier, Fould-Fould Oppenheim, Blanc Colin et comp., Gabriel Odier et comp., au taux de 4 f. 87 c. d'intérêt annuel pour 100 fr. de capital.

Une 2^e compagnie composée de MM. J. C. Davilliers et comp., Britholony frères, Carayon Latour, et Michel St-Albin, représentant divers receveurs-généraux, D. Eichthal et fils, Giard et de Warée, Henri Hentsch, Lecomte et Desarts, J. Parnard et comp., et Ch. Verna, a fait une soumission au taux de 4 f. 89 c. et 1/2 d'intérêt.

— CHOËRA. — 5 décès à domicile. — Hôpitaux, le chiffre manque.

Nouvelles.

Le *Moniteur* de ce jour publie un rapport de M. le vice-amiral Rosamel, préfet maritime à Toulon, faisant suite aux documents déjà insérés dans la même feuille, sur l'affaire du *Carlo-Alberto*.

— On écrit de Lille, 26 mai :

« M. le maréchal-de-camp vicomte de Rigny remplace M. le général comte Clary au commandement du département du Nord.

« M. de Rigny est arrivé ce soir.

— M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, est passé mardi dernier, à quatre heures après midi, à Valenciennes. Sa suite se composait de quatre personnes.

(National.)

— On écrit de Caen :

« La première partie de la floraison des pommiers s'est faite assez heureusement dans notre pays, et il paraît que généralement le fruit est maintenant assuré. Si le tems continue à être favorable au développement de la floraison, comme il l'est depuis quelques jours, on peut croire à une brillante récolte, bien nécessaire pour remplir le vide que plusieurs mauvaises années successives ont laissé dans toutes les caves du pays.

(France Nouvelle.)

— Un malheureux accident a eu lieu à Lille, le 24 mai, dans une filature. Un errurier mécanicien, par un zèle mal entendu et quand l'ordre avait été donné par le chef d'arrêter la machine à vapeur pour placer une courroie sur une poulie, voulut faire cette opération à la marche, malgré la défense expresse du chef et les cris des ouvriers travaillant avec lui, qui l'avertissaient du danger ; aussitôt l'imprudent fut pris par la blouse qu'il portait, et son corps fit quelques tours avec l'arbre ; quand il le dégagait il était mort.

(Idem.)

— Il paraît que S. M. Léopold se fera accompagner dans son voyage à Compiègne, par S. A. le duc d'Arenberg, MM. le comte d'Aerschot, grand-maréchal du palais, le général d'Hane de Steenhuyze, adjudant-général, Ch. de Brouckère, aide-de-camp, le baron d'Hooghvorst, général en chef de la garde civique, et un officier de son état-major, van Praet, secrétaire particulier du roi, et M. de la Cottellerie, officier d'ordonnance.

M. de Melenaère, ministre des affaires étrangères, accompagnera aussi, dit-on, S. M.

(Le Nouvelliste.)

— Le *Moniteur* et les autres journaux ministériels ont inséré, il y a quelques jours, une lettre adressée par M. Martin au *Libéral*, *Indicateur du Nord* et dans laquelle ce député assurait que les résolutions de la commission d'enquête dans le déficit Kessner avaient été prises à l'unanimité. L'honorable M. Demarçay a donné un démenti formel à cette assertion, en adressant à M. Edouard Degouve de Nuncques, qui, au nom du *Libéral*, l'avait consulté sur ce fait, une lettre qui justifie l'opinion sévère, que le *Libéral* a émise sur M. Martin, opinion qui lui a valu de la part de ce député un procès en calomnie.

— Le conseil d'Etat a rendu à l'audience du 26 mai, au rapport de M. Briot et sur la plaidoirie de M^e Dèche, avocat des sieurs P. Hulpin, manufacturiers à St-Dié, département des Vosges, un arrêt important en matière de dérèglement.

Cet arrêt décide en principe que *quel que soient les actes et jugemens rendus entre les parties*, l'autorité royale a le droit d'autoriser des usines et prises d'eau sur des canaux de dérivation d'une rivière navigable et flottable.

— Le 29 avril dernier, des malveillants ont essayé d'incendier la forêt de Nieppe, arondissement d'Hazeubrouck. Il paraît que le feu a été mis sur deux points différents et que les incendiaires avaient tout combiné de manière à assurer la réussite de leur entreprise ; cependant nous sommes heureux d'annoncer que les ronces et les petits arbres, d'une mesure et de la terre environ, ont été seuls détruits. La forêt de Nieppe appartient à l'Etat.

(ECHO de la frontière.)

— Un événement déplorable est arrivé hier soir, à 7 heures, aux Champs-Élysées. Une dame de 25 à 30 ans, jolie et fort bien mise, est entrée dans un des cabinets publics qui se trouvent dans le carré qui fait

face à l'Élysée. Un instant après, une détonation s'est fait entendre, et lorsqu'on est entré, un spectacle horrible s'est offert aux regards : elle venait de se tirer un coup de pistolet dans la bouche. Avant de consommer cet acte de désespoir, elle avait attaché à un porte-manteau son schall, dans lequel a été trouvé son testament. Entr'autres dispositions, elle laisse 400 francs à sa domestique et 1,200 francs à son enfant, ce qui fait présumer qu'elle était mariée. N'ayant pas été reconnue, elle a été portée à la Morgue : elle y était encore ce matin, et ne paraissait aucunement défigurée, le coup ayant porté de manière à n'atteindre que le derrière de la tête.

(National.)

— On mande de Caen, le 24 :

« Aujourd'hui, à six heures, les électeurs du collège électoral de Caen (intra muros) se sont réunis pour procéder à un scrutin préparatoire sur le choix du candidat à porter à la députation.

» Voici le résultat de ce scrutin.

» Sur 195 votans, M. le général Tarayre a obtenu 68 suffrages. MM. Chatry-Lafosse, 44 ; Bertauld, 22 ; de Tilly, 22 ; Girard, 16 ; de Chonquais, 11 ; Bacot, 3 ; de Préfeln, 3 ; Leimnuet, 2 ; de Saint-Pierre, Dumesnil, Dupont-Longrais, chacun 1. »

(Idem.)

— On lit dans l'*Observateur de l'Aisne*, du 26 mai :

« Nous apprenons à l'instant qu'un drapeau blanc a été arboré à Soissons dans la nuit du 24 au 25, au-dessous du drapeau tricolore placé à la sous-préfecture ; et qu'à quatre heures du matin par des ouvriers qui se rendaient à leurs travaux, il a été arraché par eux et porté chez le procureur du roi. »

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Nous apprenons que toutes les loteries d'immeubles, et notamment celle des châteaux de M. Audry de Puyraveau, sont l'objet d'une instruction correctionnelle, dirigée par le procureur du roi. On avait attendu la clôture de la session des chambres, pour appeler devant le juge d'instruction M. Audry de Puyraveau. Cet honorable député n'a pas encore comparu.

On voit que l'on fait au parquet comme ailleurs du juste milieu. Un gouvernement, qui aurait eu quelque bienveillance, aurait prévenu M. Audry de Puyraveau qu'il se trouvait en contravention avec les ordonnances sur le monopole de la loterie royale. Sous la restauration, un écrivain célèbre a mis sa maison de campagne en loterie sans que personne ait réclamé.

— On écrit du Mans, 24 mai :

« Un mandat d'amener a été délivré contre le nommé Thuileau, employé aux bains Lussan, prévenu d'embauchage pour les choux. On annonce que cet homme a été arrêté. Le sieur Chartier, horloger à la Suze, a été amené dans les prisons du Mans, sous la prévention d'un crime semblable. »

— Un épouvantable assassinat vient d'être commis à Lunéville sur la personne d'un boulanger. Ayant réclamé une légère somme d'argent que lui devait une fille publique, cette fille le pria de monter chez elle. Là, une autre femme le frappa d'un coup de couteau dans la gorge et d'un second dans la poitrine ; elles le gardèrent ainsi pendant toute l'après-midi dans la chambre, quoiqu'il eût encore ; ensuite elles le précipitèrent dans la rue par la fenêtre au milieu de la nuit ; il expira seulement quelques heures après. Ces deux filles sont entre les mains de la justice.

(Journal de la Meurthe.)

— Les dernières lettres de Walter-Scott sont datées de Rome. Le romancier habite le palais Bernini ; il n'est pas très-décidé à faire un roman des Chevaliers de Malte, et il pourrait bien se contenter de donner une histoire populaire de l'ordre Saint-Jean, depuis sa formation jusqu'à la prise de Malte par les Anglais.

(Gazette de France.)

— Une assignation vient d'être donnée directement au gérant de la *Mode*, à la requête du procureur-général, pour comparaître le vendredi 8 juin devant la cour d'assises, à l'occasion d'un article intitulé : *Piraterie*, publié dans la livraison de la *Mode* du 12 mai.

— La *Gazette des Tribunaux* fait les réflexions suivantes sur un procès intenté à Bourbon-Vendée pour détention d'armes de guerre :

« Certes, s'il est à regretter qu'une disposition pénale ne puisse être appliquée aux détenteurs d'armes de guerre, c'est surtout dans nos contrées ; mais tout en faisant des vœux pour qu'une loi intervienne en cette matière, nous persistons à penser qu'on ne peut faire l'application d'une peine qu'autant que cette peine est prévue et autorisée par une loi en vigueur. »

Extérieur.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Nous recevons les journaux de Londres du 26 par voie extraordinaire.

Cité, 2 heures. Consolidés ouverts à 84 3/4 85 1/2 en compte et 85 5/8 au comptant.

— On lit dans le *True-Sun* : Nous avons dit l'autre jour que les Français profiteraient de la tournure qu'ont pris les affaires d'Angleterre, pour demander pour eux-mêmes le droit d'exprimer leurs opinions collectives sur les affaires d'administration publique. Un membre de l'assemblée législative en France, arrivé aujourd'hui à Londres, a eu la bonté de nous apprendre que notre opinion avait été déjà réalisée par nos bons voisins. Il nous a rapporté que le parti du mouvement voyant la grande victoire que le peuple anglais avait obtenue par sa résolution unanime de s'opposer au ministère de Wellington, s'est déterminé à en agir de même avec le *juste-milieu*. Une sorte d'*Union politique* s'est immédiatement établie à Paris, et MM. Laffitte et Lafayette ont ouvert leurs salons pour s'occuper de cette affaire et former un comité. MM. Odilon-Barrot, Mauguin et Cormenin ont été invités à dresser un plan d'opposition légale ; et MM. Laffitte, Lafayette et Dupont (de l'Eure) ont été élus présidents des réunions qui doivent avoir lieu deux fois par semaine, jusqu'à ce que M. Odilon-Barrot et ses amis aient achevé leur rapport.

Le ministre actuel de la justice a fait tout ce qui dépendait de lui pour contrarier et empêcher cette réunion ; mais comme les hôtels de MM. Laffitte et Lafayette sont à l'abri des explorations des argus de la police, tous les efforts de M. Barthe ont été infructueux.

Louis-Philippe a aussitôt appelé auprès de lui MM. Lafayette et Laffitte pour les inviter à soutenir sa cause. Voici, nous assure-t-on, quelle a été la réponse de ces deux honorables : « Sir, nous avons été trompés et avons été la cause innocente de la déception générale. La France a fait une révolution pour en tirer bénéfice et jusqu'à ce moment elle n'y a rien gagné que le trouble. Si V. M. ne veut pas ouvrir les yeux, la révolution de 1789 arrivera à son but sans vous et en dépit de la Sainte-Alliance. »

Cette loyale réponse (pour nous servir de l'acception franche et ingénue de notre informateur) a, dit-on, gravement affecté Louis-Philippe ; et on ajoute qu'il a promis à MM. Laffitte et Lafayette de réfléchir sérieusement sur ce qu'ils lui avaient dit et les a priés de venir le voir souvent. Cette entrevue remarquable a eu lieu mardi soir.

BELGIQUE. — M. van de Weyer est définitivement remplacé à Londres par M. le général Goblet, qui ne paraît pas espérer y rester long-tems. On dit qu'il ne présentera pas la note, et quand bien même il le ferait, la conférence la refuserait. Il a toujours quelque un qui travaille en dessous, de sorte que l'ambassadeur n'agit jamais que d'après ses instructions. C'est le baron de.... confident de Léopold, qui dirige toutes les négociations à Londres.

On croit peu au mariage du roi. On n'est pas loin de penser que son voyage n'est qu'un moyen de détourner les regards des trames ourdies à Londres.

— Un officier supérieur nous donne les détails qui suivent :

Diest, 25 mai.

Le prince d'Orange, accompagné de ses fils, du prince Frédéric, du prince Adalbert de Prusse, a passé une grande revue des troupes hollandaises avant-hier. On attend le roi Guillaume, et son dessein est encore de nous attaquer comme l'an passé ; nous sommes prêts à le recevoir.

Il est certain qu'un grand découragement règne parmi les troupes ennemies. Les vivres sont fort chers du côté d'Eindhoven ; cependant elle continuent toujours leurs excursions sur notre territoire, et même depuis l'arrivée du prince d'Orange les avant-postes sont encore plus entreprenants, mais ils reculent desuite à la première apparition de nos soldats.

En général les rapports sur l'ensemble de notre armée sont favorables. Les troupes civiques manœuvrent tout aussi bien que la ligne.

Extrait du *Journal de la Haye* du 25 mai. (voix extraordinaire.)

Le *Handelsblad* donne les nouvelles suivantes de Batavia 31 décembre : Le gouvernement a mis aujourd'hui l'embargo sur tous les vaisseaux hollandais qui se disposaient à se rendre du port de Java en Europe. On ignore les raisons qui ont pu motiver cette mesure.

Flessingue 20 mai. Un fort détachement de troupes coloniales venant de Hardewyk, est arrivé aujourd'hui en cette ville pour en renforcer la garnison.

— Des lettres d'Alexandrie annoncent que le siège de St-Jean-d'Acre est levé, et qu'Ibrahim-Pacha se dispose à faire retourner ses troupes en Egypte.

La flotte de Méhémet-Ali, est rentrée dans le port, mais elle a été abîmée par les forts de St-Jean-d'Acre, contre lesquels elle avait été s'embosser.

Nauplie 24 avril. Quoique la guerre ait cessé, la sécurité est loin de régner ; 4 à 5 mille Roméotes qui occupent Argos, demandent à grands cris 9 mois de paie qu'on leur doit encore. Ils menacent de piller le Péloponèse.

L'ambassadeur de Russie se trouve dans une singulière position. Il a prêté au comte Capo d'Istria, 400,000 fr. en récompense de quoi il en reçoit le titre de citoyen grec et une simple reconnaissance. Maintenant le gouvernement ne veut pas reconnaître la dette et ôte le titre de citoyen. L'ambassadeur, dans la crainte de se passer de tout, abandonne le titre de citoyen et se fait payer sa créance par des retenues sur la solde de ses officiers qui payent ainsi la dette des Grecs.

Annonces judiciaires.

REVUE DES ANNONCES JUDICIAIRES

Des journaux de Lyon.

FAILLITE

Des sieurs Gorraz frères, marchands de bois, à Artemare, arrondissement de Belley, département de l'Ain.

Les titres de créance doivent être déposés entre les mains du sieur Pierre Laffitte, expert en affaires contentieuses, l'un des syndics.

La deuxième vérification des titres de créance aura lieu mercredi treize juin prochain.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

D'immeubles situés à la Guillotière, appartenant à la dame Magdelaine Ronzier, épouse du sieur Joseph Robert père, à la Guillotière, rue d'Enfer.

Ils consistent en une maison et dépendances, situées à la Guillotière, rue d'Enfer.

A la requête de la dame Marie-Anne Simon, veuve du sieur Pierre Joannon, rentière, demeurant à Lyon ; du sieur Jean Roger, imprimeur, et du sieur François Lazzar, lesquels ont constitué pour leur avoué M^e Biféri.

La première publication du cahier des charges a eu lieu le vingt-huit avril mil huit cent trente-deux.

L'adjudication préparatoire sera tranchée le samedi neuf juin mil huit cent trente-deux.

S'adresser pour les renseignements à M^e Biféri.

(10268) VENTE PAR LA VOIE DE LA LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

D'une maison située à Lyon, rue Ecorchebœuf, n° 5, dépendant de la succession de Nicolas Petit.

Cette vente est poursuivie à la requête de la dame Françoise Petit, veuve du sieur Claude-André Bonjour, rentière, demeurant à Lyon, rue St-Dominique, agissant en qualité de co-héritière de Nicolas Petit, son aïeul, par représentation de Jean Petit, son père, et en qualité de co-héritière par moitié de Jeanne Rozet, sa nièce, laquelle a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Étienne-Genis Faugier, avoué exerçant près le tribunal de première instance de Lyon, et demeurant en ladite ville, rue de la Bombarde, n° 1 ;

Contre le sieur Petit, menuisier, demeurant à Lyon, montée de la Grande-Côte ; la demoiselle Julie-Eudoxie Dausse, épouse du sieur Charles Zacharie, négociant, demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillet, en sa qualité d'héritière de la dame Bitton, veuve Dausse, qui représentait Marie-Anne Petit, femme Bitton, sa mère ; et ledit sieur Charles Zacharie, lesquels ont constitué pour leur avoué M^e Berthon-Lagardière, exerçant en cette qualité près ledit tribunal, et demeurant à Lyon, rue du Bœuf, n° 28 ;

Et contre le sieur Claude Rozet, propriétaire, demeurant à Neuville-sur-Saône, co-héritier avec ladite dame veuve Bonjour, de Jeanne Rozet, qui représentait Julie Petit, sa mère, lequel a constitué pour avoué M^e Chambeyron, exerçant aussi en cette qualité près ledit tribunal, et demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, n° 34 ;

Et contre le sieur Dumas, boulanger, demeurant à Lyon, rue Ecorchebœuf, n° 5, tant en sa qualité de cessionnaire acquéreur, et étant aux droits de la demoiselle Petit, veuve Romanet, de la demoiselle Petit, veuve Sargnon, des sieurs François, André et Denis Petit, enfants et héritiers de Nicolas Petit, que comme détenteur de l'immeuble de la succession de ce dernier, lequel a constitué pour avoué M^e Gonon, exerçant aussi près ledit tribunal, et demeurant à Lyon, rue de l'Archevêché, n° 9 ;

Et contre le sieur Métra, propriétaire-rentier, demeurant à Glézé, arrondissement de Villefranche, et la demoiselle Jeanne Petit, son épouse, et le sieur Pierre-Marie Petit, chapelier, demeurant à Lyon, rue de la Barre, n° 15, et le sieur Pierre-André Petit, commis-négociant, demeurant à Lyon, cours d'Herbouville, commune de la Croix-Rousse, et la demoiselle Emillie Petit, majeure, brodeuse, demeurant à Lyon, rue de la Poulaille, n° 8, tous lesquels ont constitué pour avoué M^e Cabaud, exerçant aussi en cette qualité près ledit tribunal, et demeurant à Lyon, place St-Jean, n° 8.

Désignation sommaire de l'immeuble.

Il consiste en une maison sise à Lyon, rue Ecorchebœuf, portant le n° 5 ; elle est composée d'un corps-de-logis double sur ladite rue, d'une petite cour au nord, d'un petit bâtiment en aile à l'orient de ladite cour, et d'un escalier en pierre formant une autre aile de

bâtiment à l'occident de la même cour ; elle a cave voûtée, rez-de-chaussée et cinq étages au dessus ; elle est confinée, à l'orient, par la maison Palluy ; de midi, par la rue Ecorchebœuf ; d'occident, par la maison Petit ; et de Nord, par les bâtiments dépendant de la nouvelle rue de la Préfecture.

Cette maison a été estimée, dans le rapport dressé par l'expert Favre, à la somme de dix-neuf mille francs, ci. 19,000 fr.

La vente aura lieu en vertu 1° d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le treize juillet mil huit cent trente ; 2° d'un rapport d'expert, commencé le six août mil huit cent trente-un, et clos le seize du même mois ; 3° et d'un jugement rendu par le même tribunal, le 3 avril dernier, qui a homologué ce rapport et ordonné la vente.

Cette vente sera faite sous les clauses et conditions du cahier des charges, déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Lyon, et au par-dessus de ladite somme de dix-neuf mille francs.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le samedi vingt-six mai mil huit cent trente-deux, en l'audience des criées du susdit tribunal, de dix heures du matin à deux heures de relevée, au profit de la poursuite, moyennant ladite somme de dix-neuf mille francs ; et l'adjudication définitive aura lieu le samedi seize juin 1852, en la susdite audience des criées, de dix heures du matin à deux heures de relevée, au par-dessus du prix de l'adjudication préparatoire.

FAUGIER, avoué.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués. S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Faugier, avoué du poursuivant.

(10260G)

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS.

Par-devant le tribunal civil de première instance de Lyon, D'une maison, jardin, terres, vignes, formant un seul clos, situés à la Croix-Rousse, rue de la Citadelle, près la porte des Chartreux et le fort St-Jean.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Antoine Barre, ci-devant pharmacien, maintenant sans profession, demeurant à Lyon, rue Imbert-Colomès, lequel fait et continue ses élections de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de M^e Pierre-Auguste Cabias, avoué près le tribunal civil de première instance de Lyon, y demeurant, rue St-Jean, n° 5 ;

Contre M. Perrin, négociant, demeurant à Lyon, place Croix-Paquet, n° 2 ;

Madame Marie Lombard, veuve Joannon, tutrice de Jean-François-Philibert Grabit fils, et représentant de Jean-François Grabit, qui était négociant à Lyon, rue des Capucins ; ladite dame veuve Joannon, rentière, demeurant à Lyon, place Croix-Paquet ;

Et M. Beauvais fils, négociant, demeurant à Lyon, quai de Retz, n° 37, subrogé tuteur dudit mineur Grabit ;

Tous lesquels ont fait élection de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de M^e Jean Mital, avoué près ledit tribunal civil de première instance de Lyon, y demeurant, place de la Balaine, n° 5 ;

En vertu, 1° d'un jugement du tribunal civil de première instance de Lyon, du vingt-sept août dix-huit cent trente-un, enregistré, et en forme exécutoire, qui a renommé MM. Bissuel, Prost et Savy, architectes à Lyon, experts, à l'effet de vérifier et estimer les immeubles dont s'agit, et déclarer s'ils étaient susceptibles d'un partage en nature ;

2° D'un autre jugement dudit tribunal, en date du trois mars mil huit cent trente-deux, également enregistré et en forme, qui a homologué le rapport des experts sus-nommés, et ordonné que les immeubles dont s'agit seraient vendus par la voie de la licitation, à laquelle les étrangers seraient admis, par-devant le tribunal civil de première instance de Lyon.

Désignation des immeubles à vendre.

Les immeubles à vendre consistent :

1° En une grande et belle maison à quatre façades, située au centre de la propriété, et composée de caves voûtées et non voûtées, rez-de-chaussée et deux étages au-dessus ; la partie de cette maison destinée au fermier contient une écurie, un fenil, une serre où se trouve une cuve de 20 hectolitres ;

2° En un jardin, contenant terrasse au-devant de la maison avec tonnelle en fer, un puits avec pompe à balancier, salle d'ombrage, une pièce d'eau, un pavillon en bois et briques offrant un point de vue magnifique. Ce jardin est planté d'arbres à fruits, d'agrément et d'espalliers ;

3° D'un terrain propre à bâtir ;

4° D'une carrière de pierres de roche d'une facile exploitation ;

5° Et enfin de terres à froment et vignes.

Toute cette propriété est limitée d'avec les chemins qui l'entourent de toutes parts, ou par des murs de soutènement formant terrasse avec parapet, ou par des haies vives plantées à la sommité des talus qui existent presque partout. Le tout est confiné, au midi, par le rempart, le fossé ou chemin public entre deux, actuellement nommé rue de la Citadelle ; à l'orient, par le jeu du mail, appelé maintenant rue des Tapis ; au nord, encore par la rue des Tapis, qui forme retour ; et à l'occident, par le chemin pentif qui fait communiquer de la montée des Tapis à la rue de la Citadelle.

L'étendue totale est d'environ 13,558 mètres 69 décimètres carrés, soit 1 hectare 35 ares 58 centiares, soit enfin 10 bicherées 1/2 faibles, ancienne mesure de Lyon. Le bail du fermier expire au onze novembre prochain.

Les immeubles sont du reste plus amplement décrits au cahier des charges, ainsi qu'au rapport des experts sus-nommés, auquel est annexé un plan descriptif de la propriété, lesquelles pièces sont déposées au greffe du tribunal civil.

Tous ces immeubles seront vendus en l'audience des criées dudit tribunal civil de Lyon, au par-dessus de l'estimation qui leur a été donnée par les experts, et qui arrive à la somme de vingt-sept mille huit cent cinquante francs, ci. 27,850 fr.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente a été lu à l'audience des criées dudit tribunal civil de Lyon, le samedi vingt-huit avril mil huit cent trente-deux.

L'adjudication préparatoire a été fixée au samedi neuf juin dix-huit cent trente-deux, et aura lieu ledit jour par-devant l'un de MM. les juges tenant l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, hôtel de Chevières, place St-Jean, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Cabias, avoué poursuivant, demeurant à Lyon, rue St-Jean, n° 5 ;

Et pour voir les lieux, à M. Laurent Fromage, l'un des locataires, qui habite dans la maison mise en vente.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

(10271) Le vendredi premier juin 1852, à dix heures du matin, sur la place de l'Hôpital de cette ville, il sera procédé à la vente judiciaire de meubles et effets saisis, consistant en tables, tabourets, billards, ustensiles de cuisine et autres objets.

Annonces diverses.

(10217 4) A vendre pour 9,000 fr. Une maison à Irigny, avec jardin

de deux bicherées, clos de murs ; les bâtiments peuvent aisément recevoir deux familles ; la vue est superbe.

— A vendre pour 42,000 fr. Une maison à Lyon, de construction nouvelle ; son revenu, qui est de 3,000 fr. par an, serait garanti par hypothèque pendant plusieurs années.

S'adresser à M^e Couet, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 1.

(10270)

VENTE APRÈS DÉCÈS,

D'un mobilier et d'un atelier de menuisier, grande rue des Feuillants, n° 3. Demain vendredi premier juin, de neuf à trois heures, et jours suivants, il sera procédé, grande rue des Feuillants, n° 3, à la vente aux enchères du mobilier délaissé par Jean-Louis Monneret, décédé menuisier audit lieu, et consistant en batterie de cuisine, lits garnis, tables, chaises, commode, glaces, armoires, garde-manger, linge de corps et de table, nippes, hardes et habillements à l'usage d'homme et de femme ; montre, chaîne et bagues en or ; une grande quantité de bois de service, quatorze toises de parquet fougère, établis et assortiment complet d'outils de menuisier, etc., etc.

(10006 4)

A VENDRE DE SUITE.

Un joli fonds de PAPETERIE, situé près la place des Terreaux, ayant une bonne clientèle, à un prix modéré.

S'adresser à M. AYNÉ, rue Mercière, n° 44, au 2°, à Lyon.

(10272) A vendre de suite. Mobilier et ustensiles à l'usage d'une auberge, et un grand hangar servant de remise.

S'adresser à la Guillotière, Grande-Rue, n° 106.

(10272) A vendre ou à louer pour 6,500 fr. — Une maison à Chaponost, avec un jardin, le tout clos de murs et en bon état, pouvant loger aisément deux familles.

S'adresser à M. Lesourd, rue Royale, n° 8, chargé des renseignements.

(10261 2) Madame Morel, de Paris, fabricante de corsets, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient d'ouvrir son atelier rue St-Côme, n° 7, au 1^{er} étage, au-dessus de l'entresol.

NOTA. Elle demande six ouvrières.

(10274)

MALADIES SECRÈTES.

Le sirop végétal de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour une guérison radicale, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, ancienne interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. Prix : 8 fr. et 4 fr. le flacon. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

(9805 6)

AVIS.

Le public apprendra avec intérêt que la pharmacie Colbert (à Paris), a établi un dépôt de son ESSENCE DE SALSEPAREILLE CONCENTRÉE, la seule qui ait une juste célébrité, chez M. Aguetant, pharmacien, place Confort, n° 15, à Lyon.

L'Essence de Salsepareille de la pharmacie Colbert dont on a fait part tout des contrefaçons et imitations grossières, est employée avec un succès incontestable pour la guérison radicale des maladies secrètes récentes ou anciennes, des dartres, des affections scorbutiques et scrofuleuses, douleurs rhumatismales et goutteuses, fleurs blanches, et toute dérèglement du sang annoncée par des démangeaisons, taches ou boutons à la peau, teint sans fraîcheur, plombé ou couperosé ; elle est également le seul remède certain des accidents causés par l'usage du mercure. Le public ne la confondra ni avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, ni avec les préparations anglaises. Prix du flacon 5 fr. Le prospectus de quatre pages in-4°, porte le cachet de la pharmacie Colbert.

(6765 3) Tous les journaux ont annoncé la précieuse découverte du docteur Mène-Maurice de Paris (non l'originelle). On regarde comme cures extraordinaires celle de M. Juge de Solagnac, ancien maire de Clermont-Ferrand ; celle du baron Vertren, sourd depuis 8 ans ; celle de M. Nègre, négociant à Nîmes, âgé de 86 ans ; celle de M. Delpont, de Clermont-Lodève ; du général Morgau ; de M. Noble, rue de Sévres, n° 106, à Paris ; elle était sourde depuis 15 ans ; de M. Mouilleron, rue de Seine, n° 49, etc., etc. Ces cures sont dues à l'huile acoustique que ce médecin emploie. Le dépôt est chez M. Aguetant, pharmacien, place des Jacobins, n° 15, à Lyon. 6 fr. le flacon.

Bourse de Lyon.—29 mai 1852.

Cinq p. 0/0 au comptant, jous. du 22 mars.	97 97 10
— fin courant.	97 10
Trois p. 0/0 au comptant, jous. du 22 déc.	70 25
— fin courant.	70 40 33 30
RENTE piémontaise 5 p. 0/0 jous. du 31 déc.	

Bourse de Paris.—27 mai 1852.

	et cours.	plus haut.	plus bas.	dernier.
Cinq pour 100 au comptant.....	97 10	97 40	97 20	97 40
— fin courant.....	97 40	97 50	97 25	97 50
EMPRUNT 1851 au comptant.....	97 50	"	"	"
— fin courant.....	"	"	"	"
QUATRE pour 100 au comptant.....	82	"	"	"
— fin courant.....	"	"	"	"
Trois pour 100 au comptant.....	70 60	70 60	70 35	70 60
— fin courant.....	70 60	70 75	70 40	70 75
ACTIONS DE LA BANQUE.....	1692 50	"	"	"
RENTE DE NAPLES au comptant.....	82 60	82 60	82 45	82 50
— fin courant.....	82 60	82 60	82 60	82 50
CORRÈS.....	"	"	"	"
ESPAGNE. Emprunt royal.....	79	"	"	"
— fin courant.....	"	"	"	"
— Rente perpétuelle.....	58 7/8	"	"	"
— fin courant.....	"	"	"	"
QUATRE CANAUX.....	1020	"	"	"
CAISSE HYPOTHÉCAIRE.....	525	"	"	"
EMPRUNT D'ITALIE.....	"	"	"	"
EMPRUNT ROMAIN.....	83 1/4	"	"	"
EMPRUNT BELGE.....	77 1/2	"	"	"

Cours des Marchandises.

316 disp. et fin du mois	207 50
courant	"
décembre.	"
Huiles colza disp. en mai	85
courant	85 à 86
juin	84 à 85
4 et 6 derniers mois	85
août.	"
Lille.	77 50
Voiture.	4 50
3 p. 0/0, coulisse	70 75

Anselme Petetin.

Lyon, imprimerie de BRUNET, Grand-rue Mercière, n° 44